



Doit je refuser une augnmentation de loyer pour travaus de réhab?

Par **marllo**, le **03/02/2010** à **14:46**

Bonjour,
Je suis locataire d'un logement HLM depuis mars 2006. Lorsque je suis rentrée dans ce logement, en aucun cas il ne m'a été mentionné qu'il y aurait des travaux de réhabilitation suivi d'une augmentation de loyer de 20%.
Ces travaux viennent de débuter...
Je recois ce jour une lettre d'information de la part de la directrice des HLM, m'informant q'en 2006 il y a eu un vote des locataires pour une augmentation de loyer après les travaux qui devait débuter je souligne en 2007...
Je n'étais pas présente durant cette période de ce soit disant vote.
Suis je obligée d'accepter cette augmentation, sachant que je ne l'ai pas votée?
D'autant plus qu'il me semble que les travaux engagées sont des travaux de remise aux normes électrique, et autres travaux qui revienne a la charge du propriétaire.
Pourriez vous aussi me dire quel sont les reparation a la charges du propriétaires?
Merçi de votre réponse...
Carine